



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Le « **Règlement 539-2021 augmentant le fonds de roulement de la Municipalité** » a été adopté lors du Conseil municipal du 13 septembre 2021 ;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 20^{ième} jour de septembre deux mille vingt-et un.

Carolle Perron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carolle Perron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, résidant à Chicoutimi certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^{ième} jour d'août deux mille vingt-et-un

Carolle Perron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
par intérim